

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34
e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-cinq août deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette,
M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints,
Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde, Mme GUYON Gabrielle,
M. TERRIER Cyril, M. TRULLARD Yvan

Absent excusé : M. LOUBOUTIN Laurent

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : Mme GUYON Gabrielle

Ordre du jour :

- 1 – Locations logements
- 2 – Subvention reçue
- 3 – Emploi saisonnier
- 4 – Etude de devis
- 5 – Château d'Artois
- 6 – Rapport annuel du SYDOM
- 7 – Demandes de subventions
- 8 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 – Locations logements

- Suite au départ de M. GUEDON Denis du logement communal N°2 au presbytère, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer un bail avec M. TANIÈRE Charlie à compter du 1^{er} septembre 2014. Le loyer est fixé à 280 €. Une caution égale à un mois de loyer lui sera demandée.
- Par courrier recommandé reçu le 11 août dernier, M. CETRE Nicolas et Mme BENARD Maud, locataires du presbytère, souhaitent résilier leur bail locatif signé le 31 juillet 2013. Le conseil accepte leur départ au 13 octobre prochain (préavis de 2 mois). Leur caution leur sera remboursée en fonction de l'état des lieux. La commission des bâtiments visitera ce logement afin de savoir si des travaux de remise en état sont nécessaires. Le prochain loyer pour cet appartement est fixé à 400 €.
- Suite à une fuite d'eau au compteur situé devant la mairie, le conseil décide de réduire le loyer du mois d'octobre de M. GARNIER Julien de 108 €, correspondant à sa surfacturation d'eau par Véolia.

2 – Subvention recue

Suite au tournage du film « Les saisons » coréalisé par Jacques PERRIN et Jacques CLUZAUD sur le village (Site médiéval du vieux Château), le conseil autorise le Maire à encaisser la somme de 1 500 € sur le compte de la commune pour la mise à disposition des terrains ainsi que la salle de l'école.

Il décide à l'unanimité de reverser la somme de 1 300 € à l'association « pour la sauvegarde du vieux Château ».

3 – Emploi saisonnier

Le conseil municipal décide de la création d'un emploi saisonnier (adjoint technique de deuxième classe) pour une durée d'un mois, sur la base de 25 heures de travail mensuel afin d'effectuer la tonte, l'entretien des espaces verts et fleuris ainsi que des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Un contrat de travail d'engagement pour un besoin saisonnier, à durée déterminée, sera établi pour M. SAULDUBOIS Julien du 1^{er} au 30 septembre 2014.

4 – Etude de devis

- Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 845,34 € TTC pour l'achat de divers panneaux de signalisation (impasse pour la rue des voituriers, danger au vieux château, route non déneigée chemin de la fin ...).
- Le conseil étudie une nouvelle proposition du SIDEC pour la 2^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public. Une nouvelle rencontre sera demandée avec M. Renard afin de négocier à nouveau le devis.
- Un devis de 2 184€ TTC a été accepté pour la remise en état des routes.

5 – Château d'Artois

Les contrats de location seront revus pour l'année 2015 et un bilan des locations 2014 sera réalisé.

M. le maire fait état d'une rencontre avec M. Burgat Daniel, ancien propriétaire et bailleur de la partie basse du château. Un compte rendu lui a été transmis.

Un cahier des charges pour la mise aux normes de la salle du haut et l'agrandissement de la cuisine sera envoyé au maître d'œuvre, M Patrick Bernard.

Pour la construction d'une rampe pour handicapés, un relevé topographique est nécessaire.

Le conseil accepte donc, à l'unanimité le devis du maître d'œuvre pour un montant de 2 220 € H. T.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Coquillard Electricité pour un montant de 440,38 € TTC pour le déplacement des commandes de l'éclairage extérieur du château et l'éclairage de la cave.

6 – Rapport annuel du SYDOM

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2013 du Sydom. Il est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.

7 – Demandes de subventions

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de la Banque Alimentaire du Jura.

8 – Questions diverses

- Suite à la décision du conseil municipal du 1^{er} mars 2013, 2 statues de l'église sont en restauration.
- La commune, comme à son habitude offrira l'apéritif pour la fête du village, dimanche 7 septembre prochain. Le maire sera absent lors de cette manifestation et demande à en être excusé.
- Suite à l'avis négatif de l'ONF pour la vente à M. Rigaud d'une partie de bois derrière sa propriété (environ 5 ares), sa demande sera à nouveau examinée lors de l'élaboration du plan de gestion de la forêt en 2015.
- Les arbres situés devant la maison de Mme Rolet seront élagués à sa demande.
- La communauté de Communes d'Arbois propose de faire un inventaire des lavoirs, abreuvoirs et mares de toutes les communes du Canton dans le but de restaurer ce petit patrimoine rural avec recherche des financements possibles.
- Une formation « bois et forêts » est proposée pour les élus le mardi 7 octobre à Andelot en Montagne. M. Murcier et M. Breniaux s'y rendront.
- Les affouages 2014/2015 se feront dans les parcelles 21 et 36. La date limite d'inscription est fixée au 30 septembre.

- Des travaux sont prévus au cimetière sur les tombes Rolet, Plissard-Jacques-Sauldubois.
- M. Sauldubois Bernard souhaiterait que la commune prenne à sa charge l'aménagement de l'entrée de sa cour côté Ireland. Le conseil décide de ne pas donner suite pour ne pas créer de précédent.
- L'APEI (Association de parents et amis de personnes handicapées mentales d'Arbois et sa région) recherche une personne bénévole qui puisse effectuer la vente de brioches sur la commune du 6 au 12 octobre.
- Le Foyer Rural remercie la commune de la subvention accordée à l'occasion de l'exposition d'art contemporain « Utopi'art » installée au Château d'Artois.
- Mme Lucile Chesnay du Pudding Théâtre (association basée à l'ancienne cartonnerie de Mesnay) sera invitée à venir présenter son projet en début de séance du prochain conseil municipal qui est fixé le 3 octobre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Le 1^{er} adjoint

La secrétaire de séance

Romuald BRENIAUX

Gabrielle GUYON